

COMMISSION DE DISCIPLINE

par Jean-Luc BEGUIN

Président

Le 27 juin 2008, dernière réunion de la saison sportive 2007-2008, la Commission Régionale de Discipline (C.R.D.) avait statué sur 72 dossiers. Cette saison, à la date de l'Assemblée Générale, l'activité de la C.R.D. n'étant pas encore terminée, elle aura statué sur 68 dossiers. Cette année, viennent se rajouter les dossiers entrant dans le cadre de la Coupe de Bretagne (6 à ce jour). On peut donc estimer que le nombre de dossiers pour la saison de championnat 2008-2009 sera pratiquement stable.

S'il est difficile de tirer des enseignements par le rapprochement des chiffres de deux saisons (les contextes n'étant pas forcément les mêmes), on peut cependant faire deux constatations :

- une diminution des dossiers concernant les officiels responsables, ce que la Commission note avec satisfaction ;
- en contrepartie, il est préoccupant de voir l'augmentation du nombre de dossiers concernant des mineur(e)s (12 à ce jour).

Si le challenge du fair-play est un moyen permettant de récompenser les comportements méritoires, il va sans dire que la C.R.D. quant à elle assumera ses responsabilités face aux comportements répréhensibles. Afin de garantir un maximum d'objectivité lors de l'examen de ces dossiers, la C.R.D. aimerait disposer systématiquement du rapport de l'officiel responsable encadrant l'équipe « jeunes » concernée.

La C.R.D. aimerait rappeler la nécessité de ne pas faire de confusion entre « jeu » et « enjeu ». Cette confusion génère des fautes que les arbitres ont pour consigne de sanctionner et leur dangerosité implique de la part de la C.R.D. les sanctions correspondantes. Cela quel que soit l'âge des fautifs.

Quant aux mauvais comportements (critiques de l'arbitrage et/ou insultes), des moyens existent pour les faire disparaître des salles où le Handball se pratique. La C.R.D., dans le cadre de sa mission de prévention auprès des jeunes, se tient à la disposition des clubs pour les aider à mener des actions entrant dans ce cadre. Il reste aux managers et aux dirigeants le soin d'en faire la démarche, et de ne pas s'intéresser à la discipline seulement lorsqu'un dossier passe en commission.

Une rencontre, en début de saison, avec deux des Commissions Départementales de Discipline (volontaires) a permis d'échanger sur les modalités d'application du Règlement Disciplinaire Fédéral. Elle sera reconduite la saison prochaine. Les échanges effectués avec la Commission Régionale d'Arbitrage (C.R.A.) - visant à rendre l'exploitation des dossiers en discipline la plus objective possible - seront poursuivis, en particulier au niveau de la rédaction des rapports. La réduction du délai écoulé entre la sanction arbitrale et celle de la notification disciplinaire a fait cette saison l'objet d'un maximum d'attention. Cet effort sera maintenu.

Permettez-moi, en conclusion, de vous certifier que si les membres de cette Commission n'ont jamais éprouvé un plaisir de quelque nature que ce soit à sanctionner, ils l'ont cependant fait sans état d'âme, en ayant toujours à l'esprit trois objectifs principaux incombant à la Discipline :

- **respect de l'éthique sportive,**
- **respect de l'arbitre,**
- **protection des joueurs.**